

Public

Secrétaire, assistante administrative.
Toute personne voulant conforter sa pratique de la comptabilité de l'entreprise

Pré requis

Avoir suivi la formation « Les bases de la comptabilité générale » ou justifier d'une expérience professionnelle sur un poste de comptabilité

Durée

2 jours soit 14 heures

Coût

600 € HT
720 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation



Pédagogie

► Résultats attendus

Développer une autonomie dans la comptabilisation des opérations de l'entreprise

► Objectifs pédagogiques

Maîtriser les régularisations, la TVA, les immobilisations et les provisions afin de permettre aux participants d'acquérir une autonomie pour la comptabilisation de ces opérations de l'entreprise

► Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques avec application informatique sur chaque cycle

Prévoir une clef USB



Calendrier 2022

► Agen

- 10 et 17 mai
- 22 et 29 novembre

► Périgueux

- 06 et 13 septembre

► Intervenant

- Alexis AUDRY

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

Maîtriser les opérations de régularisation

- Régularisation des produits : produits à recevoir, produits constatés d'avance
- Régularisation des charges : charges à payer, charges constatées d'avance
- La comptabilisation des stocks
- Transferts de charges et régularisation des dettes et créances

La TVA

- La valeur ajoutée
- Mécanisme comptable de la TVA
- Déclaration de TVA

Les immobilisations

- Définitions du Plan Comptable Général (PCG) et dispositions du règlement 2004-06 du CRC (Rappel)
- Evaluer les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Les amortissements et dépréciations
Comptabilisations

Savoir gérer les opérations donnant lieu à des provisions

- Les provisions pour dépréciation des stocks, des créances clients, des valeurs mobilières
- Les provisions pour risques et charges
- Les provisions règlementées